

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-CATHERINE

Le 21 décembre 2020

À une séance **extraordinaire** du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue par vidéoconférence, le **lundi vingt-et-unième jour du mois de décembre deux mille vingt (2020)**, à 16 h, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents mesdames les conseillères Isabelle Morin, Julie Rondeau et messieurs les conseillers Martin Gélinas, Sylvain Bouchard et Michel LeBlanc formant quorum sous la présidence de madame Jocelyne Bates, mairesse. Madame Danielle Chevrette, directrice générale et greffière adjointe est aussi présente.

359-12-20 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc, appuyé par madame la conseillère Isabelle Morin et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE

360-12-20 APPUI À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE SAINT-CONSTANT ET SAINTE-CATHERINE – ACHAT D'UN TERRAIN POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE

CONSIDÉRANT que le lot 5 901 576 et le lot 5 901 578 du cadastre du Québec localisés le long de la route 132 et propriétés du ministère des Transports du Québec, représentent l'emplacement optimal pour la localisation de la future caserne unifiée et contribuerait de façon significative à l'atteinte des objectifs de la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 12-01-16 adoptée à l'unanimité par le conseil d'administration de la Régie a entériné l'acquisition auprès du ministère des Transports du Québec, du lot 5 901 576 (ancien 2 181 110) (situé à Saint-Constant) et du lot 5 901 578 (ancien ptie 2 372 490) (situé à Sainte-Catherine) du cadastre du Québec, dont toute la superficie du terrain localisée à l'ouest de la rue du Portage et contiguë à la route 132 constitue un immeuble de superficie approximative à 13 688 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que la valeur totale de ces terrains a été établie en 2017, à 1 341 500 \$ (taxes en sus) pour une superficie de 13 688 carrés;

CONSIDÉRANT que les frais relatifs à la transaction (arpentage, notaire) sont à la charge de la Régie;

CONSIDÉRANT que l'achat de ce terrain par la Régie est conditionnel à l'adoption et l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt à cette fin ;

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 33-03-16 adoptée à l'unanimité par le conseil d'administration de la Régie a entériné l'autorisation de signature par son président, du document d'offre d'achat pour l'acquisition d'une partie du lot 2 181 110 et d'une partie du lot 2 372 490 auprès du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, aux fins de la construction de la nouvelle caserne, selon les conditions décrites dans un document rédigé à cette fin ;

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 88-08-18 adoptée à l'unanimité par le conseil d'administration de la Régie, a entériné le plan de construction et d'aménagement de la nouvelle caserne pour satisfaire, entre autres, aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et du ministère de la Sécurité publique permettant de présenter le projet dans le cadre d'un programme d'aide financière en ayant dûment autorisé en amont, le projet de construction d'une nouvelle caserne d'incendie avec toutes les démarches nécessaires dont, entre autres, les appels d'offres, les études, la formation d'un comité professionnel et les demandes visant l'octroi de subventions pour lesquelles la Régie s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 89-08-18 adoptée à l'unanimité par le conseil d'administration de la Régie a dûment autorisé messieurs Jean-Claude Boyer, président du conseil d'administration et Alexandre Tremblay, directeur et secrétaire-trésorier intérimaire de la Régie, à signer pour et au nom de la Régie, tous les documents nécessaires à l'acquisition, auprès du ministère des Transports du Québec, des nouveaux lots portant les numéros projetés 5 901 576 (territoire de Saint-Constant) et 5 901 578 (territoire de Sainte-Catherine), selon les termes et conditions mentionnés à la résolution numéro 12-01-16 et, par le fait même, à autoriser les dépenses qui y seront liées;

CONSIDÉRANT que pour être éligible aux subventions en vigueur, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation exige des Villes, une lettre d'intention confirmant sa volonté de conclure cette transaction d'ici la fin de l'année 2021;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Catherine est favorable à l'acquisition des lots susmentionnés dans la mesure où soient exclusivement dédiés à la construction de la caserne unifiée de la Régie intermunicipale de Saint-Constant et Sainte-Catherine, à défaut de quoi les transactions inhérentes à l'acquisition de l'immeuble visé pour la construction de la future caserne deviendront nulles et caduques ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Gélinas, appuyé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et résolu à l'unanimité d'entériner l'engagement de la Ville de Sainte-Catherine à conclure les transactions inhérentes à l'acquisition de l'immeuble visé pour la construction de la future caserne de la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine d'ici la fin de 2021 en vue de pouvoir aussitôt revendre ledit immeuble, au même prix, à la Régie.

Que cette résolution doit également être entérinée par le conseil municipal de la Ville de Saint-Constant et par le conseil d'administration de la Régie pour être effective.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

361-12-20

NOMINATION D'UN CONTREMAÎTRE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT l'annonce du départ à la retraite du chef de division du Service des Travaux Publics, monsieur Michel Maclure, effectif le 7 janvier 2021;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la gestion des équipes de travail pendant la période d'analyse, par le directeur, des besoins d'encadrement;

Il est proposé par madame la conseillère Julie Rondeau, appuyée par monsieur le conseiller Martin Gélinas et résolu à l'unanimité d'approuver la nomination de monsieur Sylvain Bujold dans la fonction de contremaître par intérim, et ce jusqu'à la nomination d'un nouveau cadre au sein du service, aux conditions suivantes:

- le salaire annuel est fixé à 1,1 du minimum de la classe 5;
- les avantages sociaux consentis sont ceux dans le code des conditions des employés-cadres au prorata de la période intérimaire;

La date d'entrée en fonction est le 4 janvier 2021.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La période de questions du public a alors lieu.

Aucune demande n'a été reçue.

362-12-20

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Gélinas, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 16h07.

ADOPTÉE

Je, soussignée, certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 21 décembre 2020.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.

MME DANIELLE CHEVRETTE,
Directrice générale et greffière adjointe